

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

1 - Inscription – Réservation : Toute inscription doit être accompagnée du versement d'un acompte de 80€ pour la réservation d'un emplacement ou d'un acompte de 30% pour la réservation d'un hébergement plus les frais de réservation (15,00€ pour 2/3 nuits, 20€ pour 4/6 nuits et 30€ à partir de 7 nuits par courrier et de 7,50€ pour 2/3 nuits, 10€ pour 4/6 nuits et 15€ à partir de 7 nuits par internet) et de 36€ pour les dossiers VACAF. Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part. Vous aurez à régler le solde de votre séjour un mois avant votre arrivée au camping, y compris la taxe de séjour. Pour toute réservation d'un hébergement intervenant moins de 30 jours avant votre arrivée, vous devez régler la totalité de votre séjour lors de la réservation.

Toutes demandes particulières non précisées en commentaire ne pourront être prises en compte et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation.

Mode de paiement accepté : carte bancaire, mandat cash, chèque vacances en entier, virement. Les chèques bancaires à l'ordre du Camping Les Alouettes sont acceptés uniquement pour le paiement de l'acompte, mais en aucun cas pour le règlement du solde le jour de l'arrivée au camping.

Les réservations ne peuvent être modifiées qu'à réception d'une notification écrite du client (fax, mail, courrier) et sous réserve de l'accord du camping. Le nombre de personnes indiqué pour chaque location est un nombre maximum sur l'emplacement (enfant et bébé compris). Toute déclaration inexacte sur le bulletin de réservation, notamment le nombre de personnes déclarées pour la durée du séjour, entraînera l'interruption immédiate du séjour et toutes sommes versées resteront acquises au camping. La réservation est personnelle : il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers.

2 – Durée du séjour : Les arrivées se font après 15h et les départs avant 12h en ce qui concerne les emplacements de camping. L'hébergement est disponible le jour de l'arrivée prévu par le contrat entre 15h et 19h jusqu'au jour du départ prévu entre 9h et 11h sur rendez-vous selon les disponibilités du planning. Vous devez nous aviser par écrit de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver les droits de possession. Tout retard supérieur à 48h entraîne l'annulation de réservation. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

3 - Inventaire – Caution - Entretien : Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler toute anomalie. Chaque location contient tout le matériel de table et de cuisine, protection de lits, oreillers et couettes/couvertures. Les draps et taies ne sont pas fournis (à l'exception des locatifs de la gamme excellence) – possibilité de location sur place.

Pour chaque location d'hébergement, une caution de 300€ en chèque ou N° de carte bancaire vous est demandée à l'arrivée pour couvrir les éventuels dégâts du locatif, ainsi qu'une caution de 80€ pour couvrir d'éventuels frais de nettoyage en fin de location (ménage, couvertures...). Elles seront restituées le jour du départ (après état des lieux sur rendez-vous selon les disponibilités du planning pendant les heures d'ouverture de la réception) ou au plus tard par courrier sous 15 jours sous déduction des détériorations et/ou manquants constatés.

Le nettoyage de la location est à la charge du locataire. En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats. Dans le cas contraire, la caution de 80€ est conservée.

Insectes : Avant sa mise en location, il a été procédé au nettoyage régulier de l'hébergement locatif.

Durant le séjour, ce sont les clients qui sont en charge de cet entretien. Si malgré les efforts et l'entretien régulier de l'hébergement, le locataire constate la présence d'insectes indésirables (du type araignées ou fourmis), il lui appartient, soit de faire le nécessaire, soit de prévenir le camping afin que celui-ci fasse le nécessaire. Si malgré les efforts de l'exploitant, le problème n'est pas totalement solutionné, et cela compte tenu notamment de la configuration des lieux, l'exploitant décline toute responsabilité et il appartiendra au locataire de faire utilisation, le cas échéant, de certains répulsifs, par exemple pour éloigner moustiques, punaises...

4 - Annulation : Toute annulation de séjour ne donnera lieu à aucun remboursement. Pour tout séjour annulé avant la date d'arrivée, la totalité des sommes versées restera acquise au camping (acompte et frais de réservation). Lorsque le séjour est commencé, la totalité du prix du séjour reste acquise au camping, il n'y a pas de remboursement possible quel qu'en soit le motif.

5 - Assurance annulation et interruption : Nous vous recommandons fortement de souscrire à l'assurance annulation et interruption : elle représente 3% du coût du séjour (hors frais de réservation et taxe de séjour) avec un forfait minimum de 20€. En cas d'annulation ou d'interruption pour un motif couvert par l'assurance, celle-ci vous permettra d'obtenir le remboursement partiel ou total de votre séjour, selon les conditions prévues au contrat. Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultable en ligne sur www.camppez-couvert.com ou sur le site internet du camping www.lesalouettes.com à la rubrique « Assurance annulation ».

Aucun remboursement ne sera effectué sans souscription à cette assurance.

Vous devez obligatoirement être assuré en responsabilité civile : Une attestation peut vous être demandée à l'arrivée.

6 - Responsabilité : La responsabilité du camping LES ALOUETTES n'est pas engagée en cas de vol, perte, dommage de quelque nature qu'il soit pendant ou suite à un séjour, panne ou mise hors service des équipements techniques. La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau. Aucun remboursement n'est possible si les prestations aquatiques sont fermées pour des raisons indépendantes de notre volonté (intempéries, qualité des eaux, etc...).

7 - Taxe de séjour : Les taxes de séjour instituées par la Municipalité ne sont pas incluses dans nos tarifs. Elles sont perçues par personne de plus de 18 ans et par jour, du 1er avril au 30 septembre.

8 - Clause attributive de juridiction : Les litiges éventuels seront la compétence exclusive d'un tribunal d'instance.

9 - Prise de vue vidéo/coordonnées : Au cours de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître dans nos prochaines publicités, sans contrepartie et sans limitation de durée. En cas de refus, vous devez le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.

Par ailleurs, vous autorisez le camping à garder vos coordonnées pour vous adresser des informations commerciales. En cas de refus, il suffit de nous en informer par courrier.

10 - Règlement intérieur : Afin de faciliter le déroulement de vos vacances, le règlement intérieur est à votre disposition à la réception et préalablement consultable sur notre site internet. Chaque personne séjournant sur le camping s'engage à en prendre connaissance, à l'appliquer et à le respecter.

Médiation de la consommation : Conformément aux dispositions de l'article L 612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : MEDICYS

Saisine par internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet : www.medicys.fr

Saisine par mail : contact@medicys.fr

Saisine par voie postale : 73 Boulevard de Clichy 75009 PARIS - Téléphone : 01 49 70 15 93

VE INTERIEURE

Piscines : Non surveillées, les enfants restent sous la surveillance de leurs parents. En raison des règles d'hygiène strictes imposées par l'ARS, les shorts de bain ne sont pas autorisés dans les bassins. Pour respecter cet endroit et la qualité de l'eau, il est interdit d'y pénétrer avec des chaussures, de la nourriture, des ballons, des matelas pneumatiques, des radios et des cigarettes.

Aires de jeux enfants : Les enfants sont sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents.

Télévision : le camping n'est pas responsable de la perturbation sur la réception des chaînes de télévision.

Animaux : Votre animal domestique est accepté tenu en laisse en permanence, jamais seul ni dans le locatif, ni sur l'emplacement et sur présentation du carnet de vaccination à jour. Le tatouage est obligatoire. Sont strictement interdits les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. Les besoins doivent être faits en dehors du camping et les accidents devront être ramassés. Pour des raisons évidentes d'hygiène, ils ne sont pas admis dans les chambres des locatifs.

Propreté : Toute l'équipe restant vigilante en matière d'hygiène pour votre bien être ainsi que l'esthétisme du camping et de ses équipements : veuillez respecter la propreté, l'hygiène et l'aspect du camp. Les parents doivent garder leurs enfants sous leur surveillance, les accompagner et les aider aux toilettes, aux douches et éviter qu'ils y jouent. Ils ne doivent jamais être seuls, en particulier aux piscines, aux sanitaires et aux aires de jeux. Les mégots de cigarettes ne doivent pas être jetés sur le sol mais dans les bacs prévus à cet effet.

Poubelles : Déposez vos sacs poubelles dans le local à l'entrée du camping et n'oubliez pas le tri sélectif, déposez vos bouteilles de verres, emballages et revues dans les containers prévus à cet effet. **Sécurité :** Possibilité de location de barbecue à gaz ou à charbon à la réception. L'utilisation de liquide inflammable est strictement interdite.

Silence : Le silence doit être total entre minuit et 7h en juillet/août. La circulation des véhicules est limitée à 10 km/h et est interdite dans le camping entre 23h et 7h (les barrières d'accès sont fermées entre ces horaires). En juillet et août, le camping est surveillé la nuit. Un système de vidéo surveillance est installé à l'entrée du camping. En cas de bruit ou nuisance, les responsables seront expulsés sans remboursement.

Visiteurs : Ils sont les bienvenus sous la responsabilité de leurs hôtes, sont priés de se présenter à l'accueil et d'acquiescer, si nécessaire, la redevance prévue. Dans tous les cas, leurs véhicules devront stationner à l'extérieur du camping.